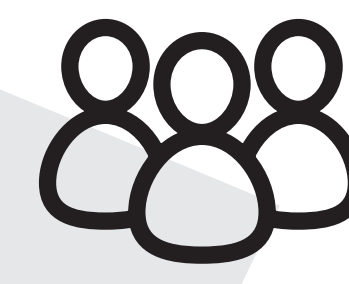


PILOTE

Direction Santé
publique • Ville de
La Rochelle



GROUPE DE TRAVAIL

DAC • CPAM • Contrat de Ville



**PARTENAIRES
À MOBILISER**

CPTS • Groupe hospitalier



ÉLARGIR LE DISPOSITIF DE MÉDIATION SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CLS

Année de lancement : 2024 | Durée de l'action : évaluation 6 mois, mise en œuvre 2025 /2028 | Action pérenne CLS ✓

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PRÉVENTION DES PERSONNES VULNÉRABLES DE L'AGGLOMÉRATION ET FACILITER LA COORDINATION DES PROFESSIONNELS DANS LES SITUATIONS COMPLEXES

LE CONTEXTE NATIONAL

La médiation santé a pour objectif de permettre aux habitants vulnérables de renouer avec la prévention et les soins accompagnés d'un médiateur professionnel.

Au plan national, dans un contexte de crise du système de santé, la médiation santé semble indispensable pour l'accès aux soins du public vulnérable.

Ce nouveau métier est en cours de structuration (formation, référentiel métiers, grille de rémunération...).

LE CONTEXTE LOCAL

Dans le cadre du Contrat de Ville dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV), La Ville de la Rochelle expérimente depuis 2019 une mission de médiation santé. Elle est assurée par :

1 infirmière recrutée à temps complet par la Ville de La Rochelle (1 ETP), qui reçoit la population adulte des QPV à leur demande ou sur orientation des partenaires médicaux, sociaux et éducatifs.

1 infirmière vacataire (1jour/semaine) dans le cadre du label Cité Educative, elle reçoit la population jeune du quartier de Mireuil à leur demande et en complémentarité avec les partenaires du quartiers (PRE, MDA, ADEI...).

En 2023, environ 160 adultes ont été accompagnés par la médiatrice santé de la Direction Santé publique à l'échelle des QPV.

**Le coordinateur Atelier Santé
Ville et la Directrice Santé
publique**

apportent un appui à la coordination, facilitent l'exercice de la mission et accompagnent le lien avec les partenaires.

LES BESOINS REPÉRÉS

Depuis la mise en place de l'expérimentation, et plus encore depuis la crise Covid :

- Accroître l'accompagnement à la prévention et aux soins
- Dimensionner le dispositif rochelais pour apporter une réponse au-delà des publics ciblés (QPV)
- Pérenniser le dispositif en mobilisant durablement davantage de partenaires financiers
- Faire évoluer la gouvernance (forte transversalité de la mission et actions engagées)

Dans ce cadre du CLS, les acteurs souhaitent évaluer le dispositif initié par la Ville et définir les modalités opérationnelles, financières et politiques, nécessaires à son élargissement sur le territoire de l'Agglomération

OBJECTIFS DU PROJET

- Réaliser une évaluation externe de la médiation santé expérimentée sur les QPV
- Établir les conditions nécessaires au développement de la médiation sur l'Agglomération pour la période 2024-2028
- Mettre en œuvre un projet de médiation santé pérenne sur le territoire de l'Agglomération

ACTION CLS N°1

- **Identifier** les forces / faiblesses, opportunités et enjeux du dispositif existant
- **Cartographier** les partenaires impliqués et/ou à (re)mobiliser
- **Préciser** les conditions d'accès à la médiation et les critères d'inclusion du public au regard de l'élargissement du territoire à couvrir et des problématiques rencontrées par les publics post covid
- **Préciser** les moyens matériels nécessaires (formation, outils de suivi d'activité...)

ACTION CLS N°2

Mettre en œuvre les modalités opérationnelles, financières et politiques identifiées dans le cadre de l'étude

PUBLIC CIBLE

- Habitants de l'Agglomération en situation de fragilité

LIEUX D'INTERVENTION

- QPV
- Communes de l'Agglomération

INDICATEUR(S)

- Nombre de partenaires associés à l'évaluation
- Implication des partenaires dans la mise en œuvre d'un dispositif élargi
 - Nombre d'habitants accompagnés, nombre de situations clôturées
- Nombre de professionnels impliqués dans le réseau (amont ou aval)

BUDGET PRÉVISIONNEL

- 2024 : 13 000€

FINANCEMENTS MOBILISÉS

- ARS
- Contrat de Ville
- Ville
- Agglomération